



Demande facture après restitution de caution

Par **Lelou**, le **20/08/2019** à **11:46**

Bonjour,

En 2014 à mon entrée dans l'appartement que je louais j'ai fait changer par sécurité la serrure.

En juillet 2019 j'ai quitté l'appartement après 5 ans de location et j'ai restitué les 3 trousseaux de clés et l'agence m'a rendu ma caution, emputée de 75 € (frais de "réfection pour une clé vachette"). Je n'ai pas compris de quoi il s'agissait.

Aujourd'hui, un mois après, elle me réclame une facture d'un serrurier relative au changement de serrure que j'ai effectuée en 2014 à mon entrée. Facture que je n'ai pas, nul besoin d'être serrurier pour changer une serrure, d'autant que j'ai restitué les 3 jeux de clés (équivalent de ce qui m'avait été donné à mon entrée dans l'appartement avec l'ancien jeu).

Sachant qu'un locataire a le droit de changer la serrure sans faire appel au bailleur, je me demande pourquoi et surtout l'agence a-t-elle le droit de me réclamer une facture alors même qu'elle m'a restitué ma caution et retenu une somme pour réfection de clés.

Une aide me serait fort utile avant de répondre à mon ancienne agence.

En vous remerciant par avance,

Cordialement,

Hélène D.

Par **janus2fr**, le **20/08/2019** à **14:34**

Bonjour,

Vous n'avez, bien entendu, aucune obligation de fournir une telle facture à votre bailleur.

Vous n'aviez même pas à lui signaler le changement de serrure. L'important étant de rendre le même nombre de clés que vous en avez reçues lors de votre entrée dans les lieux. Et, bien entendu, que les serrures fonctionnent correctement...

[quote]

emputée de 75 € (frais de "réfection pour une clé vachette"). Je n'ai pas compris de quoi il

s'agissait.

[/quote]

A éclaircir effectivement. Là, c'est vous qui pouvez exiger une facture !!!

Par **Lelou**, le **20/08/2019** à **14:40**

Merci beaucoup pour votre réponse. J'ai désormais des cartes en mains pour répondre à l'agence !

Cdt